ART. 48 N° 224

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 224

présenté par M. Carrez, Rapporteur général au nom de la commission des finances

## ARTICLE 48

I. – Après le mot :

« sous-sol »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 7.

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 9.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de rétablir le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture.